Société canadienne des postes-Loi

Pour terminer, je voudrais demander au ministre des Postes de consulter son mentor. J'ignore s'il est resté en bon rapport avec l'honorable Eric Kierans. J'ai lu dans les journaux que M. Kierans n'était pas très content d'apprendre ce qu'avait fait son ancien parti depuis son départ. Les autres qui ont décroché ne sont guère plus satisfaits non plus. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est peut-être content, mais eux en tout cas ne le sont pas.

Je reviens à la façon dont M. Kierans voyait les choses il y a onze ans. Il considérait que le ministère des Postes était un service de communications important dans notre pays. Or, les Postes sont aujourd'hui plus que jamais concurrencées par les nouvelles techniques de communication. Je vois le ministre des Postes échanger quelques mots avec le ministre des Communications (M. Fox). Ils parlent peut-être de l'acheminement électronique des fonds. Si nous devons y venir, il faut que le gouvernement agisse tôt ou tard et qu'il n'attende pas douze ans, comme il l'a fait avant de se décider à régler l'incurie des Postes. Le gouvernement devra décider bien vite quels changements législatifs il y a lieu d'apporter au sujet des communications électroniques.

Si les fonds peuvent être transmis par des moyens électroniques, 75 p. 100 du courrier de première classe disparaîtra du jour au lendemain. Que deviendra alors le ministère des Postes, toute société de la Couronne qu'il soit? Il y a aussi d'autres concurrents comme les messageries privées. Je sais que les Postes vont garder le monopole de la distribution du courrier, mais ce n'est pas la partie lucrative de leurs activités. UPS, United Parcel Service, vient de recevoir l'autorisation d'offrir tous ses services en Ontario. Il y a des concurrents de tous poils.

J'ai reçu un document parlementaire qu'on a déposé il y a quelques années, qui prouvait qu'à cause du peu de confiance dont jouissaient les services postaux, la plupart des ministères faisaient appel à des messageries privées et non aux services postaux réguliers. J'espère que le ministre des Postes voudra bien accorder toute l'attention voulue à ces questions importantes, car autrement la décision qu'il vient de prendre aujour-d'hui avec 11 ans de retard ne servira nullement à résoudre les problèmes qui existent dans le domaine des communications en général et des services postaux en particulier.

Des voix: Bravo!

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, en l'absence de mon collègue, le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker), on m'a prié d'exposer brièvement la position de notre parti au sujet de ce projet de loi qui propose l'établissement d'une nouvelle société de la Couronne en vue de gérer les Postes. Tout d'abord, je voudrais signaler que nous appuyons le principe de cette mesure et nous aimerions qu'elle soit renvoyée au comité aussitôt que possible. Cette mesure se fait attendre depuis déjà trop longtemps.

Il y a une douzaine d'années qu'on songe à établir une société de la Couronne pour exploiter les Postes. Il y a onze ans, dans une étude commandée par le ministère des Postes et intitulée «Projet détaillé de transformation», voilà ce qu'on disait de la création d'une société de la Couronne:

Nous croyons que la société de la Couronne est l'institution la mieux adaptée pour atteindre ces objectifs... En tant que société de la Couronne, les Postes devraient être entièrement autorisés à négocier avec les syndicats représentant leurs employés. On ne devrait pas exiger que les Postes demandent l'approbation d'un organisme du gouvernement avant de conclure une entente avec les syndicats. Dans la perspective d'une telle liberté d'action, il faudra un service efficace de relations de travail pour guider la gestion dans ses rapports avec les syndicats.

• (1520)

Personne ne désire davantage que ce bill soit adopté et une société de la Couronne créée que les syndicats de postiers. En effet, nos postiers ont été les principales victimes de l'incompétence des cadres supérieurs du ministère des Postes qui ont été les premiers à négocier avec eux, à l'époque où, comme le signalait mon honorable ami le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), Eric Kierans était le ministre responsable, et encore plus récemment, lorsque le Conseil du Trésor a négocié au nom du gouvernement.

J'ai lu avec consternation il y a plusieurs jours que le Conseil du Trésor allait assumer la tâche de négocier avec les facteurs. Le ministère des Postes entretenait avec ses facteurs de très bonnes voire même d'harmonieuses relations. Il n'avait presque pas éprouvé de difficultés avec eux, ce qui n'est pas du tout le cas de ses relations avec le Syndicat canadien des postiers.

Dans une grande mesure, les difficultés que les employés des Postes ont rencontrées dans leurs relations avec le gouvernement, découlent de l'attitude bornée et irrationnelle du Conseil du Trésor. Or, ce dernier n'agit pas ainsi uniquement avec les employés des Postes. Je rappelle aux députés que les contrôleurs aériens ont fait grève à cause de l'attitude du Conseil du Trésor. Dernièrement, un groupe qui, selon la majorité des Canadiens ne se mettrait jamais en grève et qui ne s'intéressait guère aux syndicats ou aux associations syndicales, a effectivement déclenché une grève. Je parle des commis. Pourquoi les commis ont-ils fait la grève? Parce que le Conseil du Trésor a eu la sottise de leur offrir une augmentation de 5 p. 100 par an alors que le coût de la vie a augmenté de 10 p. 100.

Lorsque j'ai appris que le Conseil du Trésor se chargerait des négociations avec les facteurs au nom du gouvernement, je me suis presque résigné à une grève d'ici deux ou trois mois. J'espère que ce bill sera adopté. J'espère que nous réussirons à mettre sur pied cette société de la Couronne. Lorsque ce sera fait, les employés des Postes ne seront plus régis par la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et, par conséquent, ils n'auront plus à subir la stupidité du Conseil du Trésor. Ils seront assujettis aux dispositions du Code du travail du Canada et jouiront de tous les droits des travailleurs de l'industrie privée ce qui leur permettra de négocier équitablement, non seulement leurs salaires mais aussi les conditions de travail, la classification des emplois et le reste ce qui se fait couramment dans l'industrie privée.

M. Deans: Pourquoi le Conseil du Trésor est-il aussi inhumain?